



SARL ATOUT DIAG  
29 RUE DE GOTTENHOUSE  
67700 SAVERNE FR

AGENT

**EI - CHAPPATTE, ROHFRITSCH**

15 RUE DU GENERAL DE CASTELNAU  
BP 60107  
67003 STRASBOURG CEDEX

**Tél : 0388353662**

Email :

AGENCE.CHAPPATTEROHFRITSCH@AXA.FR

Portefeuille : 0067091144

Vos références :

**Contrat n° 11198471704**

Client n° 6030725604

AXA France IARD, atteste que :

**SARL ATOUT DIAG  
29 RUE DE GOTTENHOUSE  
67700 SAVERNE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 11198471704** ayant pris effet le **01/01/2024** et garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait des activités suivantes :

**Diagnostics techniques immobiliers réglementaires au sens de l'article L271-4 du Code de la**

**Construction et de l'Habitation:**

- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (examen avant-vente ou location)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques et pollution (ERP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité

**Autres Diagnostics**

Amiante :

- Dossier technique amiante (art. L1334-12-1 et suivants du code de la santé publique - décret n°2011-629 du 3 juin 2011), y compris pour les ascenseurs
- Diagnostic travaux : Contrôle visuel amiante - Repérage amiante avant travaux, après travaux ou démolition
- prélèvements Amiante et HAP

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule ; champignons, insectes xylophages, termites)

-Etat de l'installation de l'électricité dans le cadre du télétravail

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Plomb :

- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures (DRIPP)
- Diagnostic Plomb avant travaux, avant démolition
- Présence de Plomb dans l'eau

Diagnostic technique global (DTG)

Attestation de conformité à la réglementation RT2005, RT2012 et RE2020

Audit énergétique (selon décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique)

**A l'exclusion**

- de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre, telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière**
  - de toutes activités de bureau d'études du bâtiment ou du génie civil**
  - de toute mission de maîtrise d'œuvre- de toute mission d'audit énergétique relevant des qualification 1911 et 1905 de OPQIBI et d'expertise en rénovation énergétique (ERE)**
- Il est précisé que le présent contrat n'a en aucun cas pour objet de couvrir la garantie décennale pour des travaux ou prestations visant des ouvrages de construction, qu'ils soient effectués directement ou sous-traités ;**

La garantie s'exerce à concurrence des montants figurant en page suivante.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à STRASBOURG le 22 décembre 2023

Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**Montants des garanties**

<b>NATURE DES GARANTIES</b>	<b>LIMITES DES GARANTIES</b>
<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)</p> <p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dommages corporels</b></li> <li>• <b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b></li> <li>• <b>Dommages immatériels non consécutifs</b></li> <li>• <b>Dommages aux biens confiés</b></li> </ul>	<p><b>9 000 000</b> € par année d'assurance</p> <p><b>9 000 000</b> € par année d'assurance</p> <p><b>1 200 000</b> € par année d'assurance</p> <p><b>150 000</b> € par année d'assurance</p> <p><b>150 000</b> € par sinistre</p>
<b>Autres garanties :</b>	
<p><b>Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance</b></p>	<p><b>500 000</b> € par année d'assurance dont <b>300 000</b> € par sinistre</p>
<p><b>Les risques environnementaux</b> (Article 3.4 des conditions générales) :</p> <p><b>Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :</b></p> <p>Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale</p>	<p><b>1.000.000</b> € par année d'assurance</p> <p><b>100.000</b> € par année d'assurance</p>